

Decathlon s'implante en Israël

7 mars 2017



Monsieur le Directeur général,

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine regroupe aujourd'hui quarante associations de la société civile engagées dans une lutte commune : celle du respect des droits de l'Homme. Elle a pour objectif général de contribuer activement à la mobilisation pour la reconnaissance des droits des Palestiniens, notamment celle d'un Etat palestinien souverain, en accord avec le droit international, sur les lignes dites de 1967. La diversité des partenaires qui la composent lui permet d'avoir un réseau étendu au niveau régional, national et européen. Elle est aujourd'hui un interlocuteur important auprès des citoyens, des pouvoirs publics et des collectivités locales.

En novembre 2016, le site israélien Calcalist et la chaîne d'information i24News ont annoncé que votre groupe allait s'implanter en Israël d'ici mi-2017, notamment dans la région de Tel Aviv (le Gush Dan),

mentionnant diverses rencontres avec des promoteurs israéliens et la tenue de négociations.

Dans ce cadre, nous attirons votre attention sur les enjeux légaux et éthiques spécifiques liés à des activités économiques avec Israël. Nous vous rappelons, en accord avec les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations unies, que les territoires occupés par Israël (le plateau du Golan, la Cisjordanie dont Jérusalem-Est et la bande de Gaza) ne font pas partie du territoire israélien.

La colonisation du Territoire palestinien a été reconnue illégale par de nombreux Etats dont la France. Le Ministère des Affaires étrangères a d'ailleurs publié un avis aux citoyens et entreprises, les alertant sur les « transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les colonies ou bénéficiant aux colonies » qui peuvent entraîner des « risques juridiques, économiques » et « réputationnels ».

En outre, il est de la responsabilité des entreprises d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme et d'atténuer tout impact nuisible de leurs activités sur ceux-ci, tel que reconnu dans les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Compte-tenu de votre qualité d'entreprise française, nous vous demandons en conséquence de nous assurer que, dans le cadre de votre implantation en Israël, vous éviterez toutes activités économiques, financières et de sous-traitance dans les colonies israéliennes car elles contribueraient à leur viabilité en fournissant services et emplois, et auraient un impact négatif sur les droits des Palestiniens. De même que vous vous abstenrez de toute acquisition de biens ou d'investissements dans les colonies, qui n'auraient pour effet que de perpétuer la colonisation du Territoire palestinien.

C'est pourquoi nous sollicitons une rencontre avec vous, afin de discuter des enjeux et points de vigilance en termes de droit pour Decathlon, concernant votre installation en Israël.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération.

Claude Léostic

Présidente de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

La réponse de Louise Chekroun, Directrice Générale de Decathlon en charge d'Israel :

Bonjour Madame,

Je suis Louise Chekroun - Directrice Générale de Decathlon en charge d'Israel. Monsieur Aballea m'a transmis votre sollicitation.

Je tiens avant tout à vous remercier pour votre implication et le suivi du projet Decathlon en Israel. En effet, ce pays - très actif sur le plan sportif attire notre attention. La mission de notre entreprise est avant tout « rendre le sport accessible » et c'est exactement ce projet que je souhaite mener avec mes équipes en Israel.

Nous sommes tout au début de nos démarches dans le pays. Je tiens à vous rassurer que nous prêterons une très grande attention afin d'éviter toute action négative en matière de droits humains et nous nous assurerons au strict respect des règles universelles. Aucun territoire litigieux ne sera considéré pour nos implantations. En tant que Directrice du Pays, je suis motivée pour faire de ce projet en Israel avant tout une réussite humaine et sportive.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma haute considération.

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Qui sommes-nous ?](#) > [Les courriers de la Plateforme](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Decathlon-s-implante-en-Israel>